

Fiche de données de sécurité

Acide phosphorique alimentaire 85%

Réf : DA02-22
 Version v1
 Date 31/03/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation

Nom commercial Acide phosphorique alimentaire 85%
 Formule chimique H₃PO₄

Identification de la société

Cadilhac SA.
 Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa
 Tel : 05 22 35 06 00
 Fax : 05 22 35 06 83
 cadilhac@cadilhac.ma

2. COMPOSITION /INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Constituant	Numéro CAS	Numéro EINECS	Numéro de l'index CEE	Classification selon Directive 67/548/CEE	Teneur
Acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	015-011-00-6	C:R34	85%

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.
 Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la Préparation :



- R34 Provoque des brûlures.

4. PREMIERS SECOURS

Indications générales	Avec des concentrations de 70-85%, l'acide phosphorique est peu toxique oralement, mais il peut être corrosif pour les yeux, la peau et les membranes muqueuses. Il faut considérer la possibilité de réaliser une endoscopie, car il peut causer des brûlures dans l'estomac et l'œsophage, qui pourraient provoquer des perforations ou des contractions. Il faut également considérer la possibilité d'un lavage d'estomac à l'aide d'un tube endogastrique. Une période d'observation peut être nécessaire. Le traitement est contrôlé par l'arrêt de l'exposition et par un suivi des symptômes et l'assistance adéquate.
Inhalation	Respirer de l'air frais. Si les problèmes respiratoires persistent même lorsque l'exposition a cessé, demander l'avis d'un médecin
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, nettoyer à grande eau pendant 15 minutes au minimum. Assurer un nettoyage adéquat des yeux en séparant les paupières avec les doigts. Consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas le faire vomir. Consulter rapidement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Éteindre le feu à l'aide de l'agent adéquat contre le feu environnant
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun
Risque particulier résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits	Non inflammable. On produit du gaz hydrogène en contact avec la majorité de métaux.
Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Selon le combustible.
Autres recommandations	Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle
Précautions pour la protection de l'environnement	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (ex. sable- terre- kieselgur-vermiculite). Éviter que l'écoulement non dilué ne s'infilte dans les égouts,

	dans les caves ou dans les fosses et dans les rigoles.
Méthodes de nettoyage	Ventiler la zone et laver le lieu de déversement après avoir complètement absorbé le produit. Verser de la terre, de la cendre ou du ciment pour absorber le liquide. Neutraliser à la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), carbonate de sodium, carbonate de calcium ou bicarbonate de sodium. Mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales. Pour l'éliminer se reporter à la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage	Stocker en lieu frais, sec et bien ventilé, à l'écart de produits alcalins et de métaux. Stocker à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas empiler les bidons. Ne pas stocker à une température proche du point de congélation.
Matériaux compatibles	Acier inoxydable du type 316L. Polyéthylène à forte densité. Verre.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

↳ Valeurs limites d'exposition

Constituant	Numéro CAS	Paramètres de contrôle spécifique
Acide phosphorique	7664-38-2	VME: 1 mg/m ³ (0 2 ppm) VLE: 2 mg/m ³ (0 5 ppm)

↳ Protection individuelle

Protection respiratoire	Non requise pour travaux habituels. En cas de brouillards/vapeurs, utiliser des masques pourvus du filtre adéquat pour acides inorganiques, qui couvrent tout le visage. Si on ne connaît pas la concentration de produit dans l'air, utiliser des appareils autonomes de respiration, à air comprimé
Protection des mains	Porter des gants appropriés en néoprène
Protection des yeux	Protection Oculaire: lunettes de sécurité. On peut utiliser des écrans de protection pour tout le visage.
Protection de la peau	Utiliser des bottes en caoutchouc. Utiliser des vêtements de protection résistants à l'acide.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

↳ Informations générales

Aspect	Liquide visqueux transparent.
Odeur	Inodore.

📌 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH solution aqueuse	2,2 à 20 °C, solution à 0,1 %
Point / Intervalle d'ébullition	135°C à 158 °C
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité (solide , gaz)	Non applicable
Dangers d'explosion	Non inflammable
Propriétés comburantes	Non comburant
Pression de vapeur	0.03 mm Hg à 20 °C
Densité relative	1.7 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	100 % à 20 °C

📌 Autres données

Point/intervalle de fusion	+21 °C
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température d'autodécomposition	Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Il réagit violemment aux bases fortes.
Conditions à éviter	Métaux réactifs. Contact avec produits alcalins.
Matières à éviter	L'acier- l'aluminium et l'acier inox du type 304 ne sont pas recommandés- car ils sont rapidement corrodés.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de phosphore. Le contact avec des métaux réactifs (par exemple- acier au carbone et aluminium) peut provoquer des mélanges air-hydrogène inflammables/explosifs. Il réagit violemment aux bases fortes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation	Données non disponibles.
Ingestion	Toxicité orale aiguë: LD50,-, Rat = 4400 mg/kg/bw Acide phosphorique 75% Toxicité orale aiguë: LD50,-, Rat = 4200 mg/kg/bw Acide phosphorique 80% Toxicité orale aiguë: LD50,-, Rat = 3500 mg/kg/bw Acide phosphorique 85%
Contact avec la peau	Corrosif Toxicité dermale aiguë.: LD50, -, Lapin = >2000 mg/kg/bw Acide phosphorique 75-85%
Contact avec les yeux	Corrosif
Sensibilisation	Non sensibilisant.
Cancérogénicité	N'est pas reconnu carcinogène par les organismes officiels ni par les instituts de recherche (IARC- NTP- OSHA- ACGIH).
Mutagénicité	Le produit n'est pas reconnu comme mutagénique par les organismes officiels ni par les instituts de recherche. Test d'Ames négatif.
Toxicité pour la reproduction	Le produit n'est pas reconnu comme reprotoxique par les organismes officiels ni par les instituts de recherche.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Toxicité aiguë pour les poissons: LC50, 96h, Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss). =>100 mg/l Phosphates de sodium. Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques: LC50, 96h, Daphnia Magna = >100 mg/m ³ Phosphates de sodium.
Mobilité	Les phosphates inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou de ruissellement peuvent être absorbés par les plantes et utilisés en tant que substances nutritives essentielles. Les phosphates peuvent aussi former des précipités, normalement avec le calcium ou le magnésium.
Persistance et dégradabilité	La biodégradabilité ne s'applique pas aux composés inorganiques. Alors que l'acidité peut être réduite par la dureté minérale de l'eau, le phosphate peut persister indéfiniment.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION


Le liquide neutralisé peut être rejeté suivant les normes en vigueur (voir alinéa 15).

Le résidu de l'emballage ou l'emballage usagé, est considéré comme emballage industriel, conformément à l'article 18 du R:D 782/1998 dans lequel s'applique le règlement pour le développement et l'exécution de la loi 11/1997 d'emballage et de résidus d'emballage.

On peut utiliser du carbonate de sodium, du carbonate de calcium et de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium) comme agents neutralisants du matériau qui ne peut pas être éliminé.

Si on va utiliser l'acide phosphorique dans des réactions aqueuses, rincer trois fois le bidon avec de l'eau avant de l'introduire dans le processus (réduire le volume d'eau au volume du rinçage).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU 1805	Groupe d'emballage III		
	ADR	IMDG	ICAO
Classe	8	8	8
Étiquets	8	8	8
Nom d'expédition	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Symbole			

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification – C / R34

Étiquetage



Corrosif

Phrase (s) de risque	Phrase (s) de sécurité
R34 Provoque des brûlures.	S1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants
	S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations nationales et Européennes.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.